SwissLife

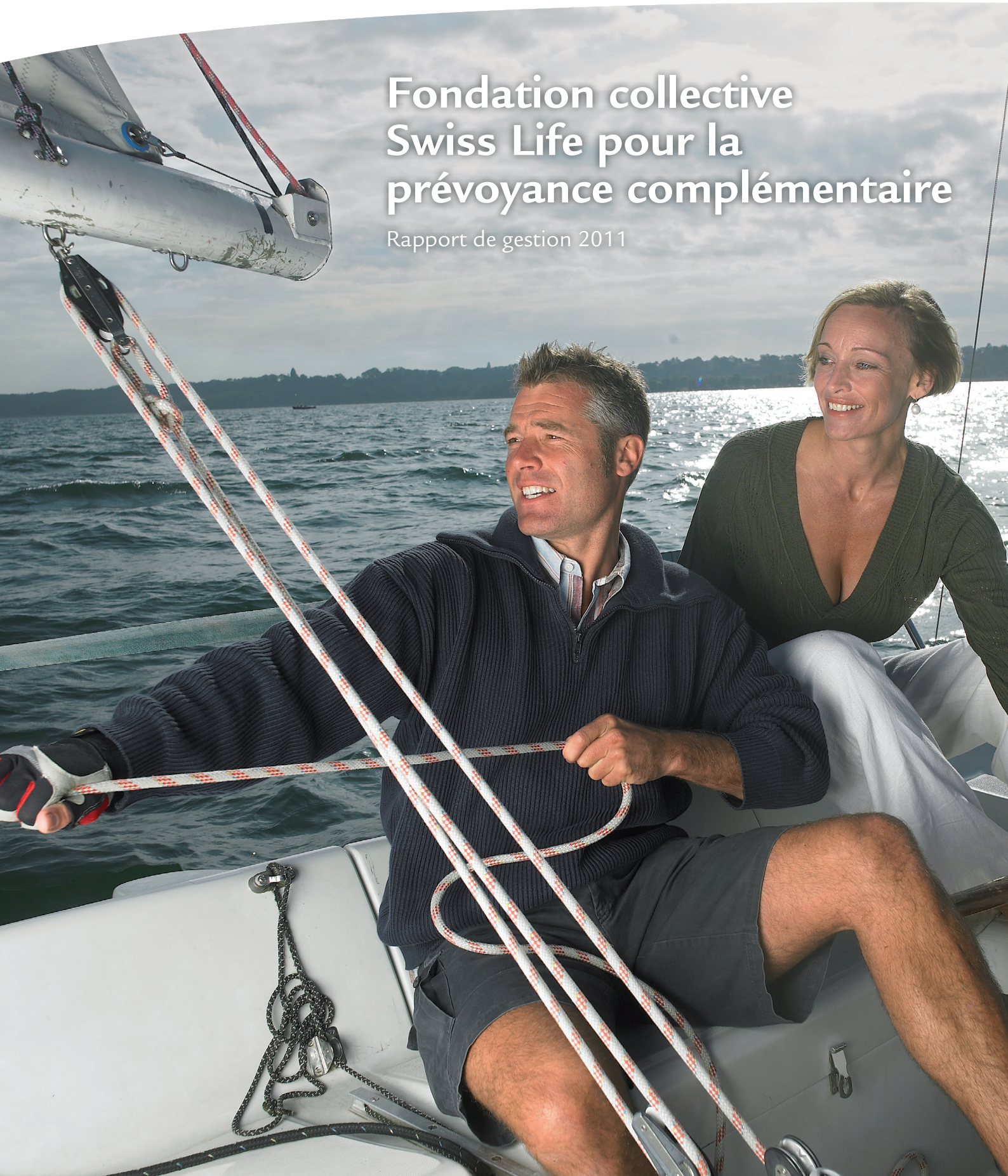

Fondation collective Swiss Life pour la prévoyance complémentaire

Rapport de gestion 2011

Sommaire

2 Avant-propos du président

3 Rapport annuel du gérant

4 Bilan

6 Compte d'exploitation

8 Annexe aux comptes annuels 2011
8 I Bases et organisation
9 II Membres actifs et bénéficiaires de rentes
9 III Mode de réalisation de l'objectif
9 IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence
10 V Couverture des risques, risques actuariels, degré de couverture
12 VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements
12 VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation
15 VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance
15 IX Autres informations relatives à la situation financière
16 X Événements survenus après la clôture du bilan

17 Rapport de l'organe de contrôle

Avant-propos du président

Je suis très heureux de pouvoir vous présenter le rapport de gestion de notre fondation pour l'année 2011.

L'exercice écoulé a été marqué par la volatilité des marchés financiers ainsi que par la crise de l'euro, qui fut une véritable épreuve pour les pays de l'Union européenne, et donc pour la Suisse également. Les économies de l'Irlande, de la Grèce, de l'Espagne, de l'Italie et du Portugal ont laissé entrevoir un avenir financier incertain. La confiance envers les responsables politiques s'est émoussée à vue d'œil, ce qui a engendré un climat de forte insécurité. Cela s'est notamment répercuté sur le franc suisse, qui n'a cessé de gagner en valeur par rapport au dollar et à l'euro, nuisant ainsi au bon développement de l'économie suisse. Dans ces conditions, il n'a pas été simple de réaliser les rendements nécessaires au financement des obligations de prévoyance. La politique de placement prudente menée par Swiss Life a cependant permis à notre Fondation collective pour la prévoyance complémentaire de générer un rendement intéressant malgré des conditions cadres difficiles.

Dans ces temps incertains, les solutions d'assurance complète continuent d'être plébiscitées. Les clients sont certes affectés par les répercussions de la crise financière, mais peuvent au moins se décharger des risques liés à la prévoyance professionnelle grâce aux garanties offertes par l'assurance complète. Durant l'exercice sous revue, les produits de notre fondation ont donc de nouveau fait l'objet d'une demande croissante.

Malgré cette forte demande, ces solutions d'assurance sont combattues par certains milieux politiques. Il est très important de s'engager pour le maintien de l'assurance complète et de lutter pour qu'à l'avenir aussi, les PME notamment puissent bénéficier des garanties de cette solution de prévoyance. Des dispositions légales trop restrictives menacent le modèle de l'assurance complète.

Andreas Zingg

Je remercie le conseil de fondation pour l'engagement dont il a fait preuve ainsi que les clients pour la confiance qu'ils nous ont témoignée.

Andreas Zingg
Président du conseil de fondation

Rapport annuel de la gérante

LE CONSEIL DE FONDATION

Le conseil de fondation s'est réuni en séance ordinaire le 18 mai 2011.

L'ENVIRONNEMENT LEGAL

L'environnement légal du deuxième pilier est resté quasi inchangé durant l'exercice de référence.

Le montant du taux de conversion a continué d'être un enjeu politique majeur en 2011. De plus en plus d'assurés sont conscients du fait que le maintien d'un taux de conversion élevé entraîne une solidarité entre les générations telle qu'elle est prévue dans le cadre du 1er pilier, mais qui ne correspond pas au concept du 2e pilier, fondé sur le système de capitalisation. Les esprits commencent lentement à évoluer sur cette question et ce, notamment parce que les caisses de pensions autonomes de quelques grandes entreprises ont clairement revu leur taux à la baisse.

Les assurés de notre fondation ne sont que marginalement concernés, car les prestations relèvent du régime surobligatoire et que de nombreux plans de prévoyance prévoient de toute façon un versement en capital à l'âge terme.

LE CONTEXTE ECONOMIQUE EN 2011

L'exercice de référence fut particulièrement difficile pour les institutions de prévoyance suisses. Le placement des avoirs de prévoyance a été rendu malaisé par la crise de confiance sur les marchés financiers due à l'endettement de nombreux Etats. L'euro et le dollar ont enregistré une perte sensible de leur valeur face au franc suisse, perte qui n'a pu être que partiellement corrigée par l'intervention de la Banque nationale suisse. S'ajoutent à cela des pertes sur les marchés des actions, les rendements bas sur les obligations de la Confédération suisse et des moins-values importantes sur les emprunts d'une grande partie des Etats européens.

Daniela Bräm

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que la plupart des caisses de pensions helvétiques n'aient pas réalisé un rendement suffisant au cours de l'exercice considéré et que le nombre de découverts ait clairement augmenté.

MARCHE DES AFFAIRES

L'exercice de référence s'est déroulé dans le calme. Les premiers contrats ont été migrés sur le nouveau système de gestion de l'assurance collective au début de l'année 2011, ce qui a permis aux clients de bénéficier de processus plus rapides, plus efficients et générant moins de documents.

Daniela Bräm
Gérante

Bilan

Bilan au 31 décembre

En CHF

	Annexe	31.12.2011	31.12.2010
ACTIF			
CAPITAL DE LA FONDATION: AVOIRS À LONG TERME DE LA FONDATION		**114 602**	114 602
Avoirs sur les comptes courants des œuvres de prévoyance		**62 144 606**	68 672 576
Réserves de contributions des œuvres de prévoyance	VII.5	**23 648 030**	22 730 678
Compte courant fonds de garantie		**244 644**	243 061
TOTAL DES CRÉANCES SUR SWISS LIFE		**86 037 281**	91 646 315
Arriéré de cotisations		**4 152 350**	3 825 108
TOTAL DES CRÉANCES SUR LES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE		**4 152 350**	3 825 108
TOTAL DES CRÉANCES		**90 189 630**	95 471 423
AVOIRS EN TITRES DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE	VI.1	**1 277 942**	2 151 708
TOTAL DES PLACEMENTS		**91 582 175**	97 737 733
TOTAL DE L'ACTIF		**91 582 175**	97 737 733

Bilan au 31 décembre

En CHF	Annexe	31.12.2011	31.12.2010
PASSIF			
Cotisations payées d'avance		**44 886 506**	41 964 013
Autres dettes		**– 11 345**	–
Avoirs en titres		**1 277 942**	2 151 708
TOTAL DES DETTES ENVERS DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE		**46 153 103**	44 115 721
Créances sur des employeurs affiliés		**4 152 350**	3 825 108
TOTAL DES DETTES ENVERS SWISS LIFE		**4 152 350**	3 825 108
TOTAL DES DETTES		**50 305 453**	47 940 829
COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF		**244 644**	243 061
Réserves de contributions de l'employeur	VII.5	**23 648 030**	22 730 678
TOTAL DES RÉSERVES DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR		**23 648 030**	22 730 678
Fonds libres	VII.6	**12 296 232**	12 465 783
Réserves d'excédent	VII.4	**4 973 213**	14 242 781
TOTAL DES FONDS LIBRES ET DES RÉSERVES DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE		**17 269 445**	26 708 563
CAPITAL DE LA FONDATION		**114 602**	114 602
EXCÉDENT DES PRODUITS/CHARGES		**–**	–
TOTAL DU PASSIF		**91 582 175**	97 737 733

Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	2011	2010
COTISATIONS ET APPORTS ORDINAIRES ET AUTRES			
Cotisations des salariés		**31 855 879**	31 902 819
Contributions des employeurs		**80 040 288**	79 808 664
TOTAL DES COTISATIONS		**111 896 168**	111 711 483
Utilisation des réserves de contributions des employeurs		**–3 333 696**	–3 017 196
Utilisations fonds libres		**–45 260**	–70 640
Primes uniques et rachats		**61 681 018**	55 481 376
Apports dans la réserve de contributions des employeurs		**5 439 683**	5 715 327
Apports aux fonds libres		**11 453 915**	14 330 249
Intérêts moratoires sur cotisations		**792 820**	754 091
TOTAL DES COTISATIONS ET APPORTS ORDINAIRES ET AUTRES		**187 884 647**	184 904 689
Prestations d'entrée			
Apports de libre passage		**25 423 671**	19 138 195
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		**750 440**	1 147 603
TOTAL DES PRESTATIONS D'ENTRÉE		**26 174 111**	20 285 798
TOTAL DES APPORTS PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTRÉE		**214 058 758**	205 190 487
Prestations réglementaires	VII.2		
Rentes de vieillesse		**–12 439 574**	–12 682 449
Rentes de survivants		**–3 842 491**	–3 888 126
Rentes d'invalidité		**–3 325 091**	–3 740 432
Autres prestations réglementaires		**–2 337 122**	–2 397 606
Prestations en capital à la retraite		**–60 558 356**	–70 645 321
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		**–5 146 300**	–5 953 951
TOTAL DES PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES		**–87 648 934**	–99 307 885
Prestations de sortie			
Prestations de libre passage en cas de sortie		**–56 907 687**	–65 208 258
Prestations de libre passage en cas de dissolution de contrat		**–34 374 387**	–23 399 409
Prestations de libre passage provenant de comptes courants des œuvres de prévoyance		**–1 827 779**	–2 908 429
Prestations de libre passage en cas de transfert		**–1 129 471**	–2 339 730
Versements anticipés pour la propriété du logement		**–3 164 527**	–3 030 512
Versements anticipés pour cause de divorce		**–1 388 942**	–3 412 610
TOTAL DES PRESTATIONS DE SORTIE		**–98 792 792**	–100 298 947
TOTAL DES DÉPENSES RELATIVES AUX PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS		**–186 441 726**	–199 606 832

Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	2011	2010
DISSOLUTION ET CONSTITUTION DE CAPITAUX DE PRÉVOYANCE ET DE RÉSERVES DE CONTRIBUTIONS			
Dissolution de capitaux de prévoyance et de réserves de contributions		**25 750 500**	11 661 979
Constitution de capitaux de prévoyance et de réserves de contributions		**–16 893 598**	–20 045 576
TOTAL DES CAPITAUX DE PRÉVOYANCE ET DES RÉSERVES DE COTISATIONS CONSTITUÉS		**8 856 902**	–8 383 596
PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE			
Prestations d'assurance		**182 691 657**	193 604 583
Parts aux bénéfices des assurances	VII.1	**10 441 664**	15 093 600
Intérêts crédités pour intérêts moratoires aux destinataires		**1 435 203**	1 696 268
TOTAL DES PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE		**194 568 524**	210 394 450
CHARGES D'ASSURANCE	VII.1		
Primes d'épargne		**–84 929 338**	–84 687 229
Primes de risque		**–20 231 532**	–19 941 067
Primes pour frais de gestion	VII.3	**–6 609 559**	–6 829 398
PRIME VERSÉE À SWISS LIFE		**–111 770 430**	–111 457 694
Prime de renchérissement versée à Swiss Life		**3 227**	–3 612
Versements uniques à l'assurance		**–87 855 129**	–75 767 174
Utilisation de la part aux bénéfices d'assurance		**–10 441 664**	–15 093 600
Cotisations au fonds de garantie		**–244 644**	–243 061
Utilisation des réserves de contributions des employeurs		**–66 818**	–396
Utilisations fonds libres		**–19 347 477**	–3 325 589
Charges d'intérêts pour intérêts moratoires		**–1 435 203**	–1 696 268
TOTAL DES CHARGES D'ASSURANCE		**–231 158 137**	–207 587 393
RÉSULTAT NET DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE	VII.1	**–115 679**	7 116
(Total des apports, des dépenses, de la constitution/dissolution, des produits et charges d'assurance)			
RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS			
Produit des intérêts sur créances		**323 792**	496 688
Charges d'intérêts sur les créances		**–323 792**	–496 688
Plus-values réalisées sur les titres des œuvres de prévoyance	VII.1	**8 121**	3 117
Moins-values réalisées sur les titres des œuvres de prévoyance	VII.1	**–12 195**	–13 368
Plus-values latentes sur les titres des œuvres de prévoyance	VII.1	**–**	50 928
Moins-values latentes sur les titres des œuvres de prévoyance	VII.1	**–655 241**	–
Constitution de réserves due au résultat des titres pour les œuvres de prévoyance	VII.1	**659 316**	–40 677
TOTAL DU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS		**–**	–
AUTRES PRODUITS	VII.1	**165 645**	78 470
AUTRES CHARGES	VII.1	**–49 966**	–85 586
EXCÉDENT DES PRODUITS/CHARGES		**–**	–

Annexe aux comptes annuels 2011

I Bases et organisation

I.1 FORME JURIDIQUE ET BUT

La Fondation collective Swiss Life pour la prévoyance complémentaire existe depuis 1961. Elle est à la disposition des clients de Swiss Life pour l'application de la partie de la prévoyance professionnelle qui va au-delà de l'assurance obligatoire au sens de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP).
Elle a pour but de permettre aux employeurs la mise en œuvre de la prévoyance surobligatoire en faveur de leur personnel sans qu'ils n'aient à supporter les frais ni à effectuer les travaux administratifs inhérents à la constitution et à la gestion d'une fondation propre.

I.2 ENREGISTREMENT LPP ET FONDS DE GARANTIE

La fondation est une institution de prévoyance non enregistrée, et son domaine d'activité sort du cadre de l'assurance obligatoire selon la LPP. Elle est affiliée au fonds de garantie et est soumise à la surveillance de la Confédération.

I.3 INDICATION DE L'ACTE ET DES RÈGLEMENTS

La Fondation collective Swiss Life pour la prévoyance complémentaire a été instaurée en tant que fondation par acte authentique en date du 18 août 1961.
L'organisation, l'administration et le contrôle de la fondation sont définis dans le cadre d'un règlement d'organisation spécial édicté par le conseil de fondation, conformément aux clauses de l'acte de fondation et en vertu des prescriptions légales applicables aux institutions de prévoyance non enregistrées.
Tout employeur affilié est tenu de constituer une commission de gestion, laquelle veille à la bonne gestion de l'œuvre de prévoyance de l'employeur affilié à la fondation, conformément aux dispositions de l'acte de fondation. Les obligations de la commission de gestion sont définies dans un règlement spécial.

I.4 ORGANE DE GESTION, DROIT DE SIGNATURE

La participation des destinataires telle qu'elle est prévue par la loi est réalisée au niveau de l'œuvre de prévoyance de l'entreprise qui s'affilie. Elle est garantie par les dispositions contractuelles. De plus, outre les organes de la fondation de Swiss Life en tant que société fondatrice, le conseil de fondation veille à une organisation professionnelle, compétente et indépendante de la fondation pour assurer la représentation des intérêts des employeurs et des salariés.

CONSEIL DE FONDATION

Erhard D. Burri, gérant, proparis Vorsorge-Stiftung Gewerbe, Berne
Anton Laube, directeur financier/controller de Otto Suhner AG, Brugg
Gianni Rossi, chef de clinique, Clinica Hildebrand Centro di riabilitazione Brissago, Brissago
Andreas Zingg, directeur, Swiss Life, Zurich, président
Hans-Jakob Stahel, directeur, Swiss Life, Zurich
Claude Maillard, directeur adjoint, Swiss Life, Zurich, vice-président

DURÉE DU MANDAT

Du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2013

DROIT DE SIGNATURE

Le président, le vice-président ainsi que d'autres membres du conseil de fondation désignés par ce dernier engagent la fondation en signant collectivement à deux.
La gérante, Swiss Life, est autorisée à accorder le droit de signature collective à d'autres personnes pour permettre la gestion des affaires courantes de la fondation.

GÉRANTE

Swiss Life, Zurich, représentée par *Daniela Bräm*

SIÈGE DE LA FONDATION
PricewaterhouseCoopers AG, Zurich

I.5 EXPERTS, ORGANE DE RÉVISION, AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

EXPERTS EN PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE
Chr. Wagner, Wagner & Kunz Aktuare AG, Bâle

ORGANE DE RÉVISION
PricewaterhouseCoopers SA, Zurich

AUTORITÉ DE SURVEILLANCE
Office fédéral des assurances sociales (OFAS), Berne

I.6 EMPLOYEURS AFFILIÉS

Au 31 décembre 2011, 2 249 contrats d'affiliation étaient en vigueur (contre 2 402 l'année précédente), 261 contrats ayant été dissous et 108 conclus au cours de l'exercice de référence.

II Membres actifs et bénéficiaires de rentes

	2011	2010
Nombre de membres actifs et membres invalides	**11 927**	12 339
Nombre de bénéficiaires de rentes de vieillesse	**1 562**	1 626
Nombre total de membres	**13 489**	13 965
Nombre de membres actifs par œuvre de prévoyance	***5,3***	*5,1*

III Mode de réalisation de l'objectif

L'affiliation à la fondation repose sur la conclusion d'un contrat d'affiliation entre l'employeur et la fondation. L'employeur s'oblige ainsi à assurer, dans le cadre d'un plan, certaines catégories de personnel en faveur desquelles il souhaite garantir des prestations de vieillesse, de décès ou d'incapacité de gain, allant au-delà des prestations obligatoires de la prévoyance professionnelle, en dehors de l'institution de prévoyance selon la LPP. Ces assurances sont conclues par la fondation auprès de Swiss Life. Le financement est défini séparément pour chaque œuvre de prévoyance affiliée, dans un règlement de prévoyance. Les charges de prévoyance sont financées par l'employeur et les salariés, la part de l'employeur devant être au moins égale au total des cotisations de tous les salariés assurés.

IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

Les comptes de la fondation sont présentés selon la norme Swiss GAAP RPC 26. Les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière au sens de la législation. Conformément à ces dispositions, l'évaluation des actifs se fait, comme auparavant, à leur valeur actuelle à la date de clôture du bilan, sans intégration d'effets de lissage. Par «valeur actuelle», on entend pour l'ensemble des actifs la valeur de marché à la date de clôture du bilan. Les actions de Swiss Life Holding détenues par les œuvres de prévoyance sont évaluées à leur valeur boursière au 31 décembre 2011, qui est de 86,40 francs (contre 135,20 francs au 31 décembre 2010). Les autres actifs indiqués, en particulier les avoirs sur les comptes courants de la fondation auprès de Swiss Life, sont évalués à leur valeur nominale. Le degré de détail du compte d'exploitation est conforme aux dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 26.
Servent de base les chiffres effectifs avec centimes, bien que ces derniers ne figurent pas dans le rapport de gestion.

V Couverture des risques, risques actuariels, degré de couverture

V.1 NATURE DE LA COUVERTURE DES RISQUES

Les risques sont entièrement couverts par Swiss Life.

V.2 EXPLICATIONS RELATIVES AUX ACTIFS ET AUX PASSIFS RÉSULTANT DE CONTRATS D'ASSURANCE

Les créances sur Swiss Life sont composées en majorité des avoirs sur les comptes courants des œuvres de prévoyance auprès de Swiss Life (cotisations payées d'avance, réserves d'excédent et fonds libres), qui sont évalués à leur valeur nominale.

Le poste «Avoirs en titres des œuvres de prévoyance» englobe les actions de Swiss Life Holding qui sont revenues à la fondation après la transformation de l'ex-Rentenanstalt en Swiss Life et l'exercice des droits de souscription préférentiels lors des augmentations de capital (cf. partie VI.1 de la présente annexe).

V.3 ÉVOLUTION DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE

La réserve mathématique des assurances conclues par la fondation auprès de Swiss Life sur la base des contrats d'assurance vie collective ne figure pas dans le bilan de la fondation.

En millions de CHF

	2011	2010
ÉTAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES ACTIFS AU 1.1.	**1 033,3**	1 026,2
Augmentations	**181,3**	184,0
Diminutions	**– 156,5**	– 176,9
ÉTAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES ACTIFS AU 31.12.	**1 058,1**	1 033,3
ÉTAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES AU 1.1.	**150,5**	158,5
Augmentations	**6,8**	1,1
Diminutions	**– 8,6**	– 9,1
ÉTAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES AU 31.12.	**148,7**	150,5
ÉTAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES INVALIDES AU 1.1.	**28,8**	28,8
Augmentations	**4,0**	3,0
Diminutions	**– 6,2**	– 3,0
ÉTAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES INVALIDES AU 31.12.	**26,6**	28,8
ÉTAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE (TOTAL) AU 1.1.	**1 212,6**	1 213,5
Augmentations	**192,1**	188,1
Diminutions	**– 171,3**	– 189,0
ÉTAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE (TOTAL) AU 31.12.	**1 233,4**	1 212,6

V.4 RÉSULTAT DE LA DERNIÈRE EXPERTISE ACTUARIELLE

Les risques vieillesse, décès et invalidité ainsi que le risque de placement sont entièrement couverts par Swiss Life, ce qui permet de renoncer à l'établissement périodique d'expertises actuarielles, puisque c'est le tarif d'assurance vie collective de Swiss Life tel qu'il a été approuvé par l'autorité de surveillance des assurances qui est appliqué pour chaque contrat conclu.

V.5 BASES TECHNIQUES ET AUTRES HYPOTHÈSES SIGNIFICATIVES SUR LE PLAN ACTUARIEL

C'est le tarif d'assurance vie collective de Swiss Life tel qu'il a été approuvé par l'autorité de surveillance des assurances qui est appliqué à tout le portefeuille. Les taux d'intérêt technique en vigueur sont compris entre 2,5 et 3,5% en fonction des différentes générations de tarifs. Le tarif d'assurance vie collective et le taux d'intérêt technique sont restés inchangés en 2011. Les avoirs de vieillesse ont été rémunérés en 2011 au taux de 1,5%.

V.6 DEGRÉ DE COUVERTURE

Le degré de couverture traduit le rapport entre la fortune disponible et le capital de prévoyance nécessaire. Tous les risques d'assurance et de placement sont couverts intégralement par Swiss Life et ce, à tout moment.

V.7 RÉSULTAT 2010, EXCÉDENT

Pour les assurances relevant du domaine de la prévoyance professionnelle, une comptabilité séparée est tenue. Le compte d'exploitation des activités d'assurance collective repose sur les comptes statutaires des activités suisses, établis conformément au code des obligations suisse (CO). Il constitue la base de calcul du taux de rétrocession minimal de 90% (pourcentage minimum de reversement des excédents) et sert à déterminer l'attribution des parts d'excédent. Au moins 90% des excédents doivent être utilisés en faveur des contrats. Ces excédents sont utilisés pour financer tous les frais liés aux prestations d'assurance, les frais de gestion occasionnés et les coûts de constitution de réserves forfaitaires (p. ex. les réserves de fluctuation). Le montant résiduel est alloué au fonds d'excédents.

Chaque année, les parts d'excédent provenant du fonds d'excédent sont octroyées aux œuvres de prévoyance. Ces parts sont toujours dues au début de l'année d'assurance suivant l'année de leur réalisation et portent intérêt jusqu'à ce qu'elles soient utilisées. La part d'excédent qui revient aux œuvres de prévoyance leur est communiquée chaque année. Sauf décision divergente de la commission de gestion, la procédure appliquée pour la part d'excédent est la suivante: la part d'excédent est répartie entre les personnes assurées (quotes-parts) d'après une clé prédéfinie. Cette clé tient compte de la source de la part d'excédent (produit du processus d'épargne, de risque et de frais) et est déterminée sur la base d'une pondération correspondante.

La quote-part déterminée pour chaque personne exerçant une activité lucrative lui est attribuée au jour déterminant suivant la communication et est utilisée pour augmenter son avoir de vieillesse surobligatoire.

VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

VI.1 AVOIRS EN TITRES DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE

Selon le poste «Avoirs en titres des œuvres de prévoyance» auprès de Swiss Life, la Fondation collective Swiss Life pour la prévoyance complémentaire détient des actions de Swiss Life Holding, qu'elle a reçues gracieusement lorsque l'ancienne Rentenanstalt/Swiss Life est passée du statut de société coopérative à celui de société anonyme au 1er juillet 1997. Elle détient également des actions de Swiss Life Holding qui résultent de l'exercice des droits de souscription préférentiels par les œuvres de prévoyance à l'occasion des augmentations de capital de Swiss Life Holding qui ont eu lieu en novembre 2002 et en mai/juin 2004. La Fondation collective Swiss Life pour la prévoyance complémentaire est propriétaire de ces actions, qui sont toutefois attribuées aux différentes œuvres de prévoyance affiliées.
Seul l'organe de gestion de chaque œuvre de prévoyance est habilité à décider de l'affectation de ces éléments de fortune; la fortune considérée juridiquement comme fonds libres de la fondation doit également être employée en conséquence. Au 31 décembre 2011, la valeur boursière de l'action de Swiss Life Holding était de 86,40 francs (contre 135,20 francs au 31 décembre 2010).

VI.2 DONNÉES CONCERNANT LES PLACEMENTS DE SWISS LIFE POUR LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE

Les informations suivantes s'appuient sur les données de Swiss Life et ne sont pas soumises à l'examen effectué par l'organe de révision de la Fondation collective Swiss Life pour la prévoyance complémentaire.
La réserve mathématique est placée dans le cadre du fonds de sûreté collectif de Swiss Life pour la prévoyance professionnelle. Cette réserve mathématique n'est pas un placement de la fondation. Swiss Life garantit la régularité du placement des fonds ainsi que le respect des restrictions imposées par les prescriptions légales.
De plus amples informations figurent dans le compte d'exploitation 2011 des affaires collectives de Swiss Life.
Le graphique montre comment Swiss Life a réparti les fonds de la prévoyance professionnelle entre les différentes catégories de placement.

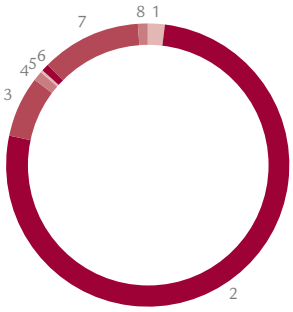

Détails du portefeuille de placements Swiss Life de Swiss Life dans le domaine de la prévoyance professionnelle

TOTAL 100%

1	Liquidités et dépôts à terme	2.04%
2	Titres à revenu fixe	76.34%
3	Hypothèqueset autres créances nominales	7.00%
4	Actions et parts de fonds de placement	1.02%
5	Private Equity et Hedge Funds	0.48%
6	Placements dans des participations et des entreprises associées	0.81%
7	Immeubles	11.26%
8	Autres placements	1.05%

VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

VII.1 EXPLICATIONS RELATIVES AU COMPTE D'EXPLOITATION

Le poste Parts aux bénéfices des assurances comprend les excédents des assurances attribués par Swiss Life, qui sont d'une part portés au crédit des œuvres de prévoyance et d'autre part employés en faveur des destinataires, sous la forme de rentes supplémentaires, conformément à l'art. 68a LPP.
Les Charges d'assurance comprennent l'ensemble des primes et versements uniques payés par la fondation à Swiss Life pour les assurances conclues.
Le Résultat net de l'activité d'assurance est la somme des postes Total des apports provenant de cotisations et prestations d'entrée, Total des dépenses relatives aux prestations et versements anticipés, Total de la constitution de capitaux de prévoyance et de réserves de contributions, Total des produits de prestations d'assurance et Total des charges d'assurance.
En ce qui concerne les actions de Swiss Life Holding détenues par les œuvres de prévoyance, les postes Plus-values réalisées sur les titres, Moins-values réalisées sur les titres, Plus-values latentes sur les titres, Moins-values latentes sur les titres sont indiqués. Il n'y a pas eu de versement de dividende durant l'exercice. Le produit du remboursement de la valeur nominale de 4,50 francs par action a été porté au crédit du compte «Fortune libre de la fondation» en juillet 2011. Les ventes d'actions n'ont pas engendré de frais d'administration des titres pour la fondation.

Le poste Autres charges comprend d'une part les frais auxquels la fondation doit faire face ainsi que les pertes sur débiteurs, et d'autre part des montants transmis à Swiss Life résultant de frais EPL ou de réserves pour l'impôt à la source. Les mêmes montants apparaissent au poste Autres produits.

VII.2 PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les prestations réglementaires se subdivisent comme suit:

En CHF

	2011	2010
RENTES DE VIEILLESSE		
Rentes de vieillesse	**11 842 643**	12 038 205
Rentes complémentaires aux rentes de vieillesse	**539 422**	531 562
Rentes certaines	**57 508**	112 681
TOTAL DES RENTES DE VIEILLESSE	**12 439 574**	12 682 449
RENTES DE SURVIVANTS		
Veuves et veufs	**3 701 408**	3 743 665
Rentes complémentaires aux rentes de survivants	**96 537**	96 664
Rentes d'orphelin	**44 546**	47 797
TOTAL DES RENTES DE SURVIVANTS	**3 842 491**	3 888 126
RENTES D'INVALIDITÉ		
Rentes d'invalidité	**3 315 431**	3 727 180
Rentes pour enfants d'invalide	**9 660**	13 252
TOTAL DES RENTES D'INVALIDITÉ	**3 325 091**	3 740 432
AUTRES PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES		
Exonérations de cotisation en cours	**1 544 302**	1 643 515
Intérêts moratoires sur les prestations	**792 820**	754 091
TOTAL DES AUTRES PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES	**2 337 122**	2 397 606
PRESTATIONS EN CAPITAL À LA RETRAITE		
Prestations en capital en cas de retraite ordinaire	**47 504 678**	58 523 913
Prestations en capital en cas de retraite anticipée	**13 053 678**	12 121 409
TOTAL DES PRESTATIONS EN CAPITAL À LA RETRAITE	**60 558 356**	70 645 321
PRESTATIONS EN CAPITAL EN CAS DE DÉCÈS ET D'INVALIDITÉ		
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	**4 840 417**	5 466 366
Valeurs de restitution	**–**	61 977
Prestation en capital de veuf ou de veuve	**305 883**	425 608
TOTAL DES PRESTATIONS SOUS FORME DE CAPITAL EN CAS DE DÉCÈS ET D'INVALIDITÉ	**5 146 300**	5 953 951
TOTAL DES PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES	**87 648 934**	99 307 885

VII.3 FRAIS

La Fondation collective Swiss Life pour la prévoyance complémentaire est intégralement réassurée auprès de Swiss Life. Cette couverture ne concerne pas seulement les risques actuariels, mais également la gestion. Les cotisations pour frais de gestion des œuvres de prévoyance affiliées correspondent exactement aux primes pour frais de gestion qui sont transmises à Swiss Life. Les éventuelles pertes en matière de frais sont couvertes par Swiss Life.
Le poste Primes pour frais de gestion ne contient aucun frais de gestion de fortune. Swiss Life publie un résultat net des placements. Le compte d'exploitation des affaires d'assurance vie collective pour la Suisse (www.swisslife.ch/comptedexploitationlpp) présente quant à lui le détail des frais de gestion de fortune. Il est communiqué aux œuvres de prévoyance affiliées dans le cadre du rapport annuel individuel remis à chaque client.

	2011	2010
Frais généraux de gestion	**5 162 177**	5 285 476
Frais pour le marketing et la publicité [1]	**1 447 383**	1 543 922
TOTAL DES FRAIS	**6 609 559**	6 829 398

[1] Ce poste inclut également les coûts de prospection et de suivi des clients, notamment les indemnités uniques ou périodiques des courtiers et du service externe.

VII.4 ÉVOLUTION DES RÉSERVES D'EXCÉDENTS

En CHF	2011	2010
ÉTAT DES RÉSERVES D'EXCÉDENT AU 1.1.	**14 242 781**	3 841 274
Augmentation par transfert	**517 807**	382 001
Augmentation par versement	**–**	33 030
Accroissement dû à prestation provenant de réserves d'excédent	**9 562 133**	12 593 110
Intérêts crédités	**49 395**	213 229
TOTAL DES AUGMENTATIONS	**10 129 335**	13 221 370
Diminution pour le paiement de cotisations	**–45 258**	–64 741
Diminution due à dissolution de contrat	**–637 771**	–1 016 395
Diminution pour l'augmentation de prestations	**–18 325 556**	–922 385
Diminution due à un transfert	**–390 317**	–816 343
TOTAL DES DIMINUTIONS	**–19 398 902**	–2 819 864
ÉTAT DES RÉSERVES D'EXCÉDENT AU 31.12.	**4 973 213**	14 242 781

VII.5 ÉVOLUTION DES RÉSERVES DE CONTRIBUTION DE L'EMPLOYEUR (RCE)

En CHF

	2011	2010
ÉTAT DES RÉSERVES DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR AU 1.1.	**22 730 678,0**	21 996 162
Augmentation par transfert	**928 917**	590 914
Augmentation par versement	**4 510 766**	5 124 412
Intérêts crédités	**157 021**	191 185
TOTAL DES AUGMENTATIONS	**5 596 703**	5 906 512
Diminution pour le paiement de cotisations	**–3 333 696**	–3 017 196
Diminution due à dissolution de contrat	**–627 555**	–931 519
Diminution pour l'augmentation de prestations	**–66 818**	–396
Diminution due à un transfert	**–651 283**	–1 222 884
TOTAL DES DIMINUTIONS	**–4 679 351**	–5 171 995
ÉTAT DES RÉSERVES DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR AU 31.12.	**23 648 030**	22 730 678

VII.6 ÉVOLUTION DES FONDS LIBRES

En CHF

	2011	2010
ÉTAT DES FONDS LIBRES AU 1.1.	**12 465 783**	14 721 521
Augmentation par transfert	**556 543**	855 098
Augmentation par versement	**817 432**	467 010
Intérêts crédités	**117 377**	92 274
TOTAL DES AUGMENTATIONS	**1 491 352**	1 414 382
Diminution pour le paiement de cotisations	**–2**	–5 899
Diminution due à dissolution de contrat	**–562 453**	–960 515
Diminution pour l'augmentation de prestations	**–1 021 921**	–2 403 204
Diminution due à un transfert	**–76 526**	–300 502
TOTAL DES DIMINUTIONS	**–1 660 902**	–3 670 120
ÉTAT DES FONDS LIBRES AU 31.12.	**12 296 232**	12 465 783

VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance

Il n'y a pas de prescriptions de l'autorité de surveillance.

IX Autres informations relatives à la situation financière

Il n'existe pas d'autres informations relatives à la situation financière.

X Événements survenus après la clôture du bilan

Aucun événement ayant une influence capitale pour l'appréciation des présents comptes n'est survenu après la clôture du bilan.

Zurich, le 9 mai 2012

Fondation collective Swiss Life pour la prévoyance complémentaire

Andreas Zingg	Daniela Bräm
Président	Gérante

Rapport de l'organe de contrôle

pwc

Rapport de l'organe de contrôle
au Conseil de fondation de la
Fondation collective Swiss Life pour
la prévoyance complémentaire
Zurich

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements de la Fondation collective Swiss Life pour la prévoyance complémentaire pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements incombe au conseil de fondation, alors que notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives au principe de loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Roland Sauter
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Michael Bührle
Expert-réviseur

Zurich, le 9 mai 2012

Annexe:
- Comptes annuels en allemand (bilan, compte d'exploitation et annexe)

PricewaterhouseCoopers AG, Birchstrasse 160, Postfach, 8050 Zürich
Telefon: +41 58 792 44 00, Telefax: +41 58 792 44 10, www.pwc.ch

Impressum

Le rapport de gestion de la Fondation collective Swiss Life pour la prévoyance complémentaire est publié en allemand et en français. En cas de divergence entre le texte original allemand et la traduction française, c'est la version allemande qui fait foi. La reproduction, même partielle, n'est autorisée qu'avec mention de la source.

EDITEUR
Swiss Life, Zurich

PHOTOS
Swiss Life Archives

PRODUCTION
Management Digital Data AG, Lenzbourg, Argovie

© Swiss Life, 2012

FSC
www.fsc.org
MIXTE
Papier issu de sources responsables
FSC® C009086

SwissLife
L'avenir commence ici.

Swiss Life
General-Guisan-Quai 40
Case postale 2831
CH-8022 Zurich
www.swisslife.ch

06.12